

NUMERO DOSSIER CDC

CANTONNEMENT VOLONTAIRE

EXPEDITEUR
SPF Finances - Trésorerie
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1^{ème} Bureau
avenue des Arts 30 - 1040 BRUXELLES
Website : caissedesdepots. be

RUBRIQUE A REMPLIR PAR LES DEMANDEURS DU CANTONNEMENT

Les soussignés

Partie A

NOM

ADRESSE

et Partie B

NOM

ADRESSE

DECLARENT QUE

1. Ils reconnaissent et désignent de commun accord la Caisse des Dépôts et Consignations comme séquestre, conformément aux articles 1403 et 1404 du Code Judiciaire.

2. Les montants versés par eux ou en leur nom sur le compte commun à la Caisse des Dépôts et Consignations, sous leur signature ou celle de leurs éventuels successeurs, sont reconnus comme valablement cantonnés, tant entre parties qu'envers les tiers, avec tous les effets de droit qui y sont attachés. Les parties reconnaissent expressément que les sommes versées sur le compte commun valent paiement conditionnel.

3. Ces montants ainsi que les intérêts y échus ne pourront être retiré que de commun accord-conformément à la décision finale qui aura été prononcée dans le litige et après l'écoulement du terme pour se pourvoir en cassation et/ou après avoir épuisé ce moyen de droit.

Date

Signature Partie A

Signature Partie B